Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 625

Rubrik: Glanures helvétiques

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RÉPARTITION DES TÂCHES. — II

Cantons preneurs ou cantons passifs

La nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons est à la fois financière et politique.
Financière, elle ne saurait excéder un montant modéré. Tel n'est pas le cas. D'où les risques d'échec et de mauvaise interprétation de l'exercice.

Dans un précédent article, nous nous sommes exprimés sur ce sujet (DP 623): pas de démultiplication de l'effet caisses vides!

Reste l'aspect politique. Nous aimerions ici être plus explicites.

Comment va se dérouler le débat! De la manière la plus traditionnelle, réunion des commissions fédérales. Sauf erreur, le Conseil national aura la priorité. Débat ensuite dans le style habituel: on entend à l'avance qui parlera de démantèlement de l'Etat social, qui parlera fédéralisme. Les cantons seront cités dans la mesure où ils se seront exprimés dans la procédure de consultation. S'affronteront des décentralisateurs qualifiés de réactionnaires, et des conservateurs du régime actuel qualifiés de centralisateurs. Il y aura une droite, il y aura une gauche. Les habitudes mentales permettent une programmation sûre.

PRENDRE SES RESPONSABILITÉS

Mais si on s'apprête à transférer des pouvoirs ou des responsabilités supplémentaires aux cantons, c'est qu'ils existent comme entité politique. Donc qu'ils sont capables (devraient être capables), dans les grandes circonstances, de se manifester souverainement.

Certes, la Confédération légifère dans des domaines où une compétence constitutionnelle lui a déjà été reconnue. Mais ce n'est pas une raison pour rester passif. Dans la mesure où elle renonce à une compétence, l'avis de celui qui en hérite est décisif. Un magistrat vaudois nous a, aimablement, signalé que la Fondation pour la collaboration confédérale se saisissait du problème pour marquer la présence active des cantons. Dont acte.
Mais la Fondation n'a pas l'autorité des gouvernements des cantons.

LA SANTÉ EN POINT DE MIRE

Prenons un exemple concret où une prise de position serait nécessaire.

Le point central des débats sera vraisemblablement la suppression des subventions fédérales dans le domaine de la santé. Décision délicate parce qu'elle touche l'ensemble de la population, parce que les coûts sont pour une bonne part répercutés sur les cotisations, parce qu'il s'agit d'un domaine où les coûts (contrairement à ceux de l'AVS pris en charge par la seule Confédération pour la part subventionnable) sont explosifs et pour l'instant non encore contrôlés.

Dans ce domaine, à l'échelle des cantons, pourrait s'instaurer théoriquement une solidarité véritable; elle pourrait toucher une participation patronale obligatoire, la franchise pour les revenus élevés, les dégrèvements amples pour les familles.
Mais en vertu des dispositions de la LAMA, les cantons n'ont pas les moyens de cette politique. L'acceptent-ils?

Ce qui intéresserait donc les citoyens, c'est que les cantons exposent, avant le débat aux Chambres fédérales, l'usage, le bon usage, qu'ils feront ou qu'ils ont l'intention de faire de leurs pouvoirs. Qu'ils précisent du même coup les limites financières qu'ils désirent voir imposées aux transferts sur les cantons, ou les insuffisances de leur pouvoir de légiférer, de manière novatrice, dans les domaines qui leur sont reconnus.
S'ils n'interviennent pas préalablement dans le débat, publiquement, la discussion s'enlisera dans la programmation décrite plus haut. La crainte d'être dupe prédominera.
Ce sujet politique exceptionnel tournera ritournelle.

A. G.

GLANURES HELVÉTIQUES

Les autorités argoviennes ont analysé la participation au vote dans trente communes (sur 231) à l'occasion des élections cantonales de 1981. Les résultats sont conformes aux observations faites dans d'autres cantons, mais révèlent aussi quelques données nouvelles: plus forte abstention des femmes et des jeunes, la divergence entre les sexes croissant en fonction de l'âge, les catholiques votent plus que les non-catholiques, les personnes mariées s'abstiennent moins que les célibataires.

* * *

Il existe maintenant en Suisse une presse libertaire dans les trois principales langues nationales: le mensuel «Azione Diretta» (Lugano) et les trimestriels «Le réveil anarchiste» (La Chaux-de-Fonds) et «Akratie» (Bâle).

* * *

Quels lecteurs de la «Description phonologique du dialecte de Gessenay (Saanen)», parue en 1970 aux Editions Herbert Lang à Berne, auraient imaginé que l'auteur, Jean-Pierre Métral, deviendrait secrétaire central du Parti socialiste suisse en 1982? La phonologie aussi mène à tout.

* * *

Les «cibares», collaborateurs indispensables des compétitions de tir, deviennent-ils rares? L'association des «cibares» (Zeigerverband) de Berne et environs invite les sociétés de tir à encourager le recrutement. Le manque de cibares provoquera-t-il un jour le déclin d'un sport national?